

# P Présence internationale

Bulletin numéro 76  
Hiver 2009

## SOMMAIRE

Édito	p. 2
Portraits de la section française de PBI	p. 3
L'assemblée trisannuelle de PBI, l'ONGI	p. 4
COLOMBIE / Le quotidien d'un accompagnateur à Bogota	p. 5
NÉPAL / Aux côtés des proches des disparus dans leur quête de vérité et de justice	p. 6
GUATEMALA / Programme national de réhabilitation : attentes, résultats et perspectives	p. 8
MEXIQUE / « Les Brigades de paix, une école de la vie ! »	p. 10
PBI France	p. 12



Sylvain fait l'un de ses premiers accompagnements à Nueva Venecia, Colombie

**PBI section française**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris  
Tel./fax : 01 43 73 49 60  
Email : [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)  
[www.peacebrigades.org](http://www.peacebrigades.org)

**« Je suis plus consciente que jamais du rôle important joué par les Brigades de paix internationales et du travail qu'elles font dans mon pays où chaque jour l'horreur dépasse la fiction, tout comme je suis consciente que je leur dois la vie et celle de ma famille. »**

Osiris Bayter, ex-présidente de la Corporation régionale de défense des droits humains, Barrancabermeja, Colombie

**pbi**  
un espace pour la paix

**Peace Brigades International** est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

*Chers lecteurs,*

*Il ne vous a certainement pas échappé qu'a été célébré, en décembre 2008 le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). PBJ a participé à ces commémorations de deux façons bien différentes...*

*Grâce à l'une de nos membres qui y travaille, PBJ a été invité à une commémoration organisée par le Barreau de Paris dans son hôtel particulier de l'île de la Cité. Occasion de faire le point sur la situation des droits humains en 2008 : le caractère « universel » si novateur en 1948 est maintenant contesté par des pays asiatiques -qui voudraient que soient mieux reconnues leurs « valeurs » (prééminence du collectif sur l'individuel, respect de l'autorité)- et par l'Organisation de la conférence islamique (désireuse de poser des limites à la liberté religieuse et à la liberté d'expression). Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme, devenue pour certains prioritaire à la suite des attentats du 11 septembre 2001, malmène certains grands principes.*

*Face à la contestation du caractère universel de ces droits, François Zimeray, ambassadeur français pour les droits de l'Homme, nous livre un argument imparable : quelles que soient la race, la religion, la culture, la souffrance de la personne dont les droits sont bafoués est la même. Quant à Stéphane Hessel, dernier rédacteur en vie de la DUDH, il rappelle que cette déclaration ne valait pas mise en oeuvre : elle a été complétée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), eux-mêmes développés dans de nombreuses conventions. Avec une sérénité souriante et optimiste, il relève que le nombre de démocraties a beaucoup augmenté depuis 1948, gage d'un meilleur respect des droits humains.*

*Quelques jours avant, dans une auberge de jeunesse de la périphérie de Hambourg, PBJ tenait son assemblée trisannuelle, organe suprême de décision de PBJ. 60 participants, venant d'une quinzaine de pays différents, ont travaillé avec assiduité pendant 6 jours. Vous trouverez quelques échos de ce travail p. 4.*

*PBJ France travaille tous les jours à la protection des droits humains mais par moments, la petite équipe animatrice se demande si elle répond bien à l'attente de ses membres. C'est pourquoi nous avons adressé fin décembre, à un certain nombre d'entre vous, un petit questionnaire. Un grand merci aux 23 membres qui nous ont répondu. Si malheureusement, à une ou deux exceptions près, la plupart d'entre vous sont trop peu disponibles pour participer plus « activement » toutes les réponses nous encouragent à continuer. J'ai été particulièrement touchée par plusieurs témoignages d'anciens, comme celui de cet adhérent de 87 ans qui donne à PBJ sa mini-pension militaire « heureux de détourner ainsi vers le service de la paix une toute petite partie du budget militaire... » : c'est grâce à eux que PBJ France s'est constitué et que nous pouvons aujourd'hui participer à cette belle aventure.*

*Brigitte Chambolle*

## Portraits de la section française de PBI

*Nous poursuivons ici la série -commencée dans le précédent numéro de Présence internationale- de portraits de bénévoles de PBI France qui s'engagent pour soutenir le travail global de l'ONGI et de ses Projets de terrain. Frédéric et Elise nous racontent comment ils ont connu PBI, pourquoi et comment ils ont progressivement rejoint notre équipe.*



### « Pourquoi je me suis engagé à PBI ? »

Mon adhésion au mandat de PBI a été le fruit d'une réflexion personnelle sur la solidarité internationale. Je partage en effet le sentiment de la nécessité de réformer une certaine éthique « humanitaire » pour apporter de nouvelles réponses aux inégalités Nord Sud, notamment politiques. Les ONG occidentales doivent aujourd'hui s'adapter à un contexte politique mondial contrasté, marqué par

la montée en puissance des sociétés civiles du Sud. A mon sens, un des enjeux de cette évolution se situe dans les modes de partenariat entre société civile du Nord et du Sud. La non ingérence de PBI ouvre pour moi un champ trop peu exploré de la solidarité internationale. L'application faite de ce principe fonde des partenariats concrets respectant totalement les cultures, les connaissances et les compétences des organisations de la société civile en place. Elle parvient ainsi à réconcilier l'action internationale et la volonté des peuples à disposer d'eux mêmes, PBI ne se supplantant pas aux organisations nationales existantes.

Ceci comme facteur déclencheur... ce qui m'a petit à petit permis de découvrir la richesse de l'action globale de PBI.

### Qu'est-ce que je fais à PBI ?

Cela fait maintenant une année que je participe bénévolement aux différentes activités du groupe français de PBI en parallèle d'une activité associative salariée. Souhaitant dès le départ m'engager en tant que volontaire accompagnateur sur le projet Colombie, j'ai pu ainsi grâce au mode de recrutement de PBI vivre une période de formation active en m'intégrant peu à peu à l'équipe française. Aujourd'hui une nouvelle phase commence pour moi : je pars sur le projet colombien de PBI ! Donc une pensée émue et amicale pour tous

les militants de PBI France que j'ai côtoyés durant cette année riche en expériences... »

*Frédéric Latour*

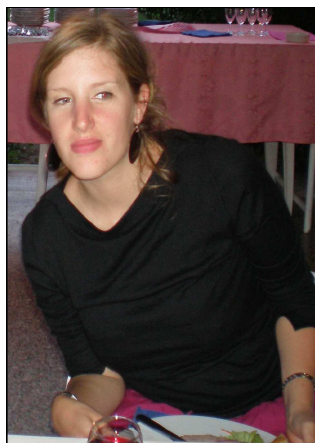
« Écrire quelque chose sur PBI... Écrire quelque chose de bien sur PBI... Ca va être publié tout de même ! C'est toujours quand il faut mettre des mots sur ce qui est évident, que soudainement je butte.

### Pourquoi je me suis intéressée à PBI ?

Je ne vais pas vous dire qu'intégrer PBI est un rêve de petite fille, mais tout simplement la suite logique d'événements qui m'ont amenée à travailler au quotidien pour les défenseurs des droits humains.

Chargée de mission droits de l'Homme au barreau de Paris, je lance des actions de mon petit bureau parisien en faveur d'avocats se trouvant dans des situations où exercer leur mission relève du challenge quotidien.

Aujourd'hui, je ne veux plus seulement être derrière mon ordinateur, mais sur le terrain aux côtés de ces hommes et de ces femmes qui chaque jour risquent leur vie pour défendre les droits fondamentaux de tous.



### Ce que j'apprécie à PBI France ?

Déjà convaincue de l'intérêt de l'organisation, j'ai particulièrement apprécié la disponibilité et l'encadrement de PBI France tout au long de la procédure de recrutement.

Enfin, une mention spéciale peut-être pour la journée d'initiation à l'intervention civile de paix du 20 novembre dernier, organisée par PBI France en collaboration avec le Comité ICP et le Collectif Guatemala.

Il ne me reste plus désormais qu'à espérer que la prochaine note que j'aurai à rédiger vous sera envoyée du Népal\*! »

*Elise Tillet Dagonset*

\* Elise assistera à la formation du Projet Népal du 14 au 21 février.

## L'assemblée trisannuelle de PBI, l'ONGI

*Anne, coordinatrice à mi-temps de PBI France et moi, avons participé à l'assemblée triennale de PBI à Hambourg. Difficile d'en faire un compte-rendu : le dossier préparatoire fait 121 pages et le résumé des décisions prises (ou proposées) 40 pages ! C'est dire que je fais le choix de ne pas être exhaustive ... et d'être un peu subjective (dans ce dernier cas, j'écris en italique).*

**L'**ambiance  
C'est ce qui reste quand on a tout oublié ! Atmosphère très studieuse, et beaucoup de gentillesse. Mais ce qui m'a le plus frappée, c'est la modestie de chacun : des participants souvent très compétents mais libérés de cette pénible obligation toujours sous-jacente dans la vie professionnelle (au moins celle que j'ai connue) d'avoir à « se vendre », à faire moudre l'organisation pour laquelle on travaille.

Chacun des 5 Projets PBI étaient représentés ainsi que 10 des 15 groupes nationaux. Étaient également présents presque tous les membres du Conseil international (« Conseil d'administration ») et les permanentes du bureau de Londres.

Toutes ces entités avaient fait un rapport préparatoire et les Projets ont présenté leurs équipes et leur travail. Mais le plus nouveau m'a semblé être l'audit qu'avait fait un consultant extérieur sur le fonctionnement du Secrétariat international (ISEC), car il mettait en lumière ce qu'il fallait améliorer pour que PBI produise le meilleur de lui-même.

### Principaux sujets traités

- Le Secrétariat international, ou le gouvernement de PBI, se compose actuellement de plusieurs entités :

1. Le Conseil international (IC) comprend 14 membres et autant -sinon plus- d'observateurs. Il fonctionne par conférences téléphoniques ; ses membres ne se retrouvent qu'une fois par an, ce qui contribue à limiter son efficacité. Il est proposé de le scinder en deux entités : un Conseil international de gouvernement (*International Governance Council*) qui assurerait les fonctions de représentation (notamment vis-à-vis des donateurs) et d'élaboration d'une stratégie à long terme et un Conseil exécutif (*International Operations Council*) qui assurerait la coordination et le suivi des différentes entités de PBI (*à moyens égaux cela sera-t-il plus efficace ?*)

2. Plusieurs comités internationaux de natures et de fonctions très diverses. Bravo pour le comité financier qui a su faire considérablement progresser les finances de PBI international (Projets + Secrétariat international) passées de 100 000 dollars US en 1998 à 380 000 dollars en 2007 (*plusieurs entités ont recruté des « fundraisers » professionnels dont le travail à plein temps consiste à lever des fonds*).

3. Le Bureau international basé à Londres, structure salariée permanente dont la petite taille m'a surprise (2,6 équivalents temps plein). Éloges unanimes pour le dévouement et les compétences de cette mini-équipe !

- Une plus grande ouverture aux différences sexuelles et

ethniques : si j'ai bien compris, ce souci d'ouverture devrait se concrétiser de différentes façons :

1. Que le combat mené par PBI pour le respect des droits humains prenne en compte celui pour le respect des minorités sexuelles. (*Il me semble que cette ouverture est déjà acquise, puisque PBI accompagne, par exemple, au Guatemala, des associations comme LESBIRADAS ou OASIS, association de défense des droits des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres, dont les représentants ont fait une tournée en France en 2008*).

2. Une plus grande diversité dans les équipes (*mais là, PBI ne se heurte-t-il pas à des réalités incontournables : les volontaires du sexe féminin sont beaucoup plus nombreuses que ceux du sexe opposé -au Guatemala l'équipe ne compte en ce moment que des femmes- et, par ailleurs, la vie d'un occidental en est encore à valoir plus que celle d'un citoyen du Sud, si bien que l'effet dissuasif d'un accompagnement est plus efficace si l'accompagnant est occidental. Tout le monde convient qu'être crédible et respecté des autorités locales est une nécessité pour PBI. C'est pourquoi deux volontaires français ont récemment accepté, l'un de couper ses cheveux longs, l'autre de se raser la barbe, pour pouvoir partir en Colombie. Il m'apparaît donc que « promouvoir la diversité », tout le monde est d'accord, dans la mesure où il n'y a pas d'autres priorités !*)

### Ce que l'assemblée a aussi fait

Elle a travaillé sur le soutien à apporter aux volontaires, le développement de nos publications et de l'intranet, l'accessibilité des archives de PBI ...

### Ce que l'assemblée n'a pas travaillé

1. Une présentation concrète et attrayante du travail des équipes. *Certes nous étions là pour réfléchir au « gouvernement » de PBI, pas pour écouter des reportages, des témoignages. Mais ces derniers seraient bien utiles pour stimuler la motivation de ceux qui ne peuvent aller sur le terrain... un peu de séduction ne fait pas de mal !*

2. Un travail sur les trois principes de PBI : non-violence, non-ingérence, impartialité, comment se vivent-ils dans l'engagement quotidien ? *Y a-t-il des débats à ce sujet ?*

3. La prise de décision par consensus : un autre grand principe de PBI. *Je suis sensible à tout le bien qu'en dit Sylvain dans ce numéro et je conçois bien que ce fonctionnement soit motivant pour une petite équipe opérationnelle. Personnellement l'expérience que j'en ai faite dans l'atelier auquel je participais à Hambourg a été négative : le consensus n'a pas fonctionné et nous avons perdu un temps qui aurait -à mes yeux- été plus utilement employé autrement. L'expert qui a audité PBI recommande de « définir le mode de décision par consensus, quelles décisions doivent être prises par consensus et à quel moment ». Ce sujet n'a pas été abordé pendant cette assemblée.*

Brigitte Chambolle



## Le quotidien d'un accompagnateur à Bogota

*1<sup>er</sup> janvier 2009. Cinq mois déjà ont passé depuis mon arrivée au sein du Projet Colombie des Brigades internationales de la Paix en tant que volontaire d'accompagnement. Cinq mois nécessaires pour prendre ses marques et ses repères, s'intégrer à une équipe de onze personnes vivant et travaillant ensemble 24h sur 24. Les trois premiers mois peuvent être déroutants. On se sent un peu perdu, on cherche sa place, on observe, et parfois, on se sent un peu inutile. Heureusement, j'ai eu la chance de réaliser de nombreux accompagnements dès le début, ce qui m'a permis de vite prendre mes marques sur le terrain et d'assimiler les discours de l'organisation. Partir en mission est généralement ce qui motive le plus les nouveaux volontaires, moi le premier, et c'est compréhensible. Mais le travail du volontaire ne se résume pas seulement aux accompagnements, loin de là.*

Cette semaine il me faut écrire le compte-rendu hebdomadaire de l'actualité. Chaque matin donc, au réveil en prenant le petit-déjeuner, lecture de la presse et ensuite petit résumé des articles les plus intéressants. Deux ou trois fois par semaine, certains volontaires rendent également visite aux organisations accompagnées dans leurs bureaux à Bogota, pour faire le point sur les demandes d'accompagnements, les éventuelles menaces, la conjoncture actuelle, fixer la réunion mensuelle ou encore les inviter à la maison pour parler de leur organisation aux nouveaux volontaires qui viennent d'arriver pour 15 jours de formation à Bogota avant de partir dans leurs équipes respectives. D'autres sont occupés à préparer un entretien avec un général de l'armée afin de présenter notre travail et de faire part des préoccupations de PBI suite à différents incidents concernant une ONG accompagnée.

Chaque lundi et vendredi après-midi, c'est réunion d'équipe. Celle du lundi est dédiée à l'actualité des organisations, aux éventuelles pétitions, ainsi qu'à différents thèmes divers et variés plus ponctuels. Celle du vendredi concerne des thèmes plus internes à la vie du Projet, comme les « corsems » -documents hebdomadaires dans lesquels chaque équipe ou section présente son actualité, ses préoccupations et ses réflexions, et qui sont un des principaux moyens de communication interne au Projet. On y discute aussi de l'actualité du pays et d'autres thèmes apparus au cours de la semaine. Ces réunions sont parfois interminables et peuvent durer jusqu'à 6 h. Inutile de préciser qu'on en sort quelque peu épuisé.

Hier, il m'a fallu préparer l'accompagnement que je vais effectuer la semaine prochaine dans la région du Cauca, après que l'équipe s'est réunie pour répondre favorablement à la demande d'accompagnement et décider des personnes qui voyagent. Il s'agit tout d'abord de faire l'« AdR », l'analyse de risque, un document qui nous permet d'évaluer la conjoncture de la région où l'on se déplace. Pour le réaliser, nous appelons l'armée, la police, les institutions civiles nationales et internationales présentes dans la région concernée pour obtenir des informations, on consulte la presse ainsi que

l'ONG accompagnée, et on se sert des AdR précédentes. Ensuite, on présente ce document aux autres membres de l'équipe puis aux coordinateurs pour l'approuver. Je peux ainsi envoyer par fax les lettres avertissant les autorités locales, nationales et internationales de notre mission. Tous ne répondent pas. On réessayera demain. Enfin, la personne habituellement chargée des réservations d'avion se trouvant en vacances, il me faut réserver les billets.

Réunions, lecture, préparation des missions et travail politique constituent les tâches principales qui occupent nos semaines. Mais au-delà du travail concret, découvrir PBI c'est aussi assimiler la prise de décision par consensus et s'intégrer au sein de l'organisation horizontale qui lui correspond, structure atypique tant on est habitué à l'organisation verticale qui structure nos sociétés et caractérise le fonctionnement de l'immense majorité des entreprises et même des associations. Au début on se dit, chouette, plus de patron !!!! Mais le consensus, impossible de savoir ce que c'est tant qu'on ne l'a pas vécu. Prendre une décision sur laquelle plus de 50 personnes doivent trouver un accord n'est pas chose aisée, c'est peu de le dire... Des heures de débats, parfois pour en revenir... au point de départ. Et le degré d'adhésion au consensus dépend quelque fois de facteurs totalement extérieurs à la décision en soi : l'humeur du moment, l'état de fatigue, les tensions pouvant exister entre certaines personnes, ou encore l'importance accordée par chacun à la décision. De plus, même s'il n'existe pas de chef, une hiérarchie informelle qui épouse le charisme ou caractère des uns et des autres se dessine le plus souvent et reflète l'influence de certaines personnes. Bref, on se demande parfois comment ça marche, et on se prend parfois à rêver d'un chef, ou d'être soi-même le chef ! Personnellement je pense que pour moi le retour à une forme plus hiérarchique d'organisation sera difficile. Car au final, malgré tous les efforts que requiert le fait de pouvoir donner son avis sur tout, avoir la chance de voir son opinion prise en compte lors de chaque décision fait que l'on se sent vraiment concerné par la vie du Projet.

*Sylvain Lefebvre*

## Aux côtés des proches des disparus dans leur quête de vérité et de justice

*Une nuit, des hommes armés firent irruption chez Sunamati et repartirent avec son mari, sans expliquer ni où ni pourquoi ils l'emmenaient. C'était le 17 avril 2002. Sunamati n'a jamais revu son mari depuis et ignore tout de son sort.*

*L'histoire de Sunamati est emblématique du phénomène des disparitions forcées<sup>1</sup> au Népal, qui détenait en 2003 et 2004 le sinistre record du plus grand nombre de disparitions forcées dans le monde. Le district de Bardiya, où vit Sunamati, a été particulièrement touché et enregistre le nombre le plus important de disparitions au Népal.*

*Alors que le Bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies (HCDH) vient de publier un rapport sur les disparitions forcées dans le district de Bardiya<sup>2</sup> et qu'une équipe de PBI s'y établit de manière permanente afin de renforcer sa présence internationale auprès des proches de disparus.*

**L**e district de Bardiya, largement rural et sous-développé, se situe dans l'Ouest du Terai, la région qui borde la frontière sud du Népal. Le Terai, c'est un autre visage du Népal, loin des clichés largement répandus sur le pays. Ici, pas de sommets enneigés ni de hauts plateaux, mais de vastes plaines fertiles, parsemées de rizières et de forêts subtropicales. Sur la route qui mène à Baidi, le village où vit Sunamati, on croise des charrettes à bœufs, des rickshaws colorés et des troupeaux d'importants buffles. La proximité avec l'Inde est évidente, et cela ressort également de la configuration ethnique du Terai, principalement peuplé de communautés plus proches culturellement et linguistiquement de l'Inde que des groupes ethniques des collines et montagnes du Népal.

Sunamati est membre du Conflict Victims Committee (CVC), une organisation réunissant des proches de disparus et accompagnée par PBI depuis 2007. Le CVC se veut un groupe mixte, en ce qu'il réunit des victimes tant des forces de sécurité que des Maoïstes. Tous les membres du CVC appartiennent à la communauté tharue. Discriminés et marginalisés au Népal, les Tharus, qui constituent 52% de la population du district de Bardiya, ont payé un lourd tribut au conflit qui a opposé les Maoïstes au gouvernement népalais de 1996 à 2006. Ainsi, sur les 170 cas de disparitions forcées dans le district de Bardiya qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie du HCDH, 85% des victimes sont d'origine tharue. 156 cas sont imputables aux forces de sécurité et 14 aux Maoïstes.

Le fait que les Tharus aient été systématiquement ciblés par les forces de sécurité pendant le conflit est étroitement lié au contexte socio-économique local. Le rapport du HCDH explique ainsi que les problématiques liées à la distribution des terres, à la discrimination et au manque de représentation politique<sup>3</sup>, sont au cœur du conflit dans le district de Bardiya.

Jusqu'en 1860, date à laquelle le Terai fut rendu au Népal par les Britanniques en échange du soutien militaire apporté par les Népalais, les Tharus auraient été les seuls habitants des plaines de l'ouest du Népal,



Réunion du Conflict Victims Committee

largement infestées par la malaria. Après l'éradication de la maladie dans les années 1950, l'État a encouragé la migration de populations de haute caste issues des collines népalaises, plus proches du pouvoir en termes de caste, ethnique et culture. Discriminés par les autorités népalaises et privés d'un accès à la justice, les Tharus ont été frauduleusement dépossédés de leurs terres au profit de riches propriétaires terriens appartenant aux castes supérieures. Vulnérables à l'exploitation et aux abus, la majorité de la population tharue a été réduite au statut de locataire ou de *kamaiya* (une forme de travail forcé).

Cette situation a favorisé l'émergence de mouvements revendiquant des droits pour les Tharus, y compris le droit à la terre. Le plus significatif de ces mouvements, qui réclamait la fin du système *kamaiya*, a abouti, en 2000, à l'abolition de cette pratique. La décision de « libérer » les *kamaiyas* aurait alors créé un sentiment d'insécurité parmi les propriétaires terriens, qui commencèrent à percevoir les Tharus comme une menace.

Cette méfiance fut exacerbée en 1996, avec le lancement de la « Guerre du Peuple » par les Maoïstes. La stratégie des Maoïstes dans la région consistait en effet à mobiliser les groupes marginalisés, dont les Tharus, contre l'« exploitation des propriétaires terriens féodaux ». S'il n'existe pas de chiffres fiables, il est établi qu'un nombre significatif de Tharus aurait rejoint les

rangs des Maoïstes, parfois à la suite d'intimidations et de menaces. Les organisations tharus et les représentants des organisations non gouvernementales locales s'accordent à dire que cette situation a créé, dans l'esprit des propriétaires terriens, une confusion entre les Maoïstes et les mouvements pour les droits des Tharus. Du fait des liens entre les propriétaires terriens et les autorités népalaises, cette perception était également répandue parmi les autorités et les forces de sécurité locales.

Beaucoup de Tharus ont été les victimes de cet amalgame, en particulier entre 2001, à la suite de la déclaration de l'État d'urgence en novembre, et le cessez-le-feu de 2003. Cette période, marquée par le déploiement de l'Armée royale du Népal (ARN), s'est soldée par des violations massives et systématiques des droits humains et du droit international humanitaire, tant de la part de l'ARN que des Maoïstes.

Le rapport du HCDH, qui se concentre sur cette période, explique notamment que toute personne suspectée par l'Armée de liens avec les Maoïstes était systématiquement arrêtée, dans le contexte des opérations de contre-insurrection menées dans le district de Bardiya. Les enquêtes du HCDH sur les 156 cas de disparitions forcées imputables aux forces de sécurité ont démontré que la plupart des victimes étaient des civils, et que seuls 26 des disparus étaient effectivement mem-



Un volontaire PBI dans la région du Terai

bres du Parti communiste du Népal - maoïste.

La disparition forcée est un crime au regard du droit international. Elle affecte non seulement la personne dis-

parue mais également ses proches, qui vivent dans l'angoisse de l'attente, parfois pendant de nombreuses années. Il s'agit d'une violation continue, qui a également un impact économique, lorsque la personne disparue est la source principale de revenus au sein du foyer.

Depuis la disparition de son mari, Sunamati vit dans l'attente d'une réponse. Une attente douloureuse, nourrie par les promesses répétées, mais jamais tenues des autorités népalaises. Sans éducation et sans aucune source de revenus, elle doit élever seule ses deux enfants. Avec les autres membres du CVC, elle demande que la lumière soit enfin faite sur le sort de leurs proches disparus, que les responsables soient identifiés et traduits en justice, et que des réparations leur soient

accordées.

A ce jour, les auteurs de ces violations graves des droits humains et du droit international humanitaire jouissent d'une impunité quasi-totale et le sort des disparus demeure inconnu, bien que le gouvernement népalais et les Maoïstes se soient engagés, dans l'Accord de Paix de 2006, à faire la lumière sur le sort des disparus dans un délai de 60 jours. Le Népal n'a pas encore ratifié la Convention des Nations unies pour la protection de toute personne contre les disparitions forcées, et le droit népalais n'incrimine ni la torture ni les disparitions forcées. Un projet de loi visant à incriminer les disparitions forcées a été déposé en novembre 2008 mais beaucoup reste encore à faire pour garantir les droits des victimes à la vérité, la justice, et des réparations. Compte tenu du caractère éminemment politique des violations, des mesures doivent également être prises pour assurer l'indépendance des enquêtes et des poursuites, ainsi que la sécurité des victimes et témoins.

Alors que le Népal traverse une période de transition, marquée par l'élection d'une Assemblée constituante en avril 2008, l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République, ainsi que la formation d'un nouveau gouvernement mené par les Maoïstes, mettre fin à l'impunité des crimes du passé est nécessaire pour poser les fondements d'une paix durable.

Présents aux côtés des membres du CVC depuis 2007, PBI va s'établir de manière permanente dans le district de Bardiya, notamment afin de répondre aux éventuels besoins de protection des membres du CVC suscités par le développement de leurs activités. Suite à la publication du rapport du HCDH, les membres du CVC se préparent à déposer des plaintes contre les Maoïstes et les forces de sécurité. Jusqu'à présent, l'équipe de PBI opérait à partir de Katmandou. La présence d'une seconde équipe à Bardiya, et l'ouverture d'un bureau dans le district permettra une plus grande visibilité et efficacité de sa mission de protection, auprès des membres du CVC et des avocats du bureau local d'Advocacy Forum.

*Myriam Renaud*

<sup>1</sup> Selon l'article 2 de la Convention des Nations unies pour la protection de toute personne contre les disparitions forcées (<http://www2.ohchr.org/french/law/disappearance-convention.htm>) : « On entend par 'disparition forcée' l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi. »

<sup>2</sup> Publié en décembre 2008, le rapport du HCDH est disponible en anglais à l'adresse Internet suivante : [http://nepal.ohchr.org/en/resources/Documents/English/reports/HCR/2008\\_12\\_19\\_Bardiya\\_Report\\_E.pdf](http://nepal.ohchr.org/en/resources/Documents/English/reports/HCR/2008_12_19_Bardiya_Report_E.pdf)

<sup>3</sup> La situation a évolué avec l'élection de l'Assemblée constituante en avril 2008, qui se veut plus inclusive et représentative de la diversité ethnique du Népal. 3 des 4 sièges du district de Bardiya ont ainsi été remportés par des Tharus représentant le Parti communiste du Népal - maoïste.



## Programme national de réhabilitation : attentes, résultats et perspectives.

*Au début des années 1990, des organisations de la société civile demandèrent à l'État d'assumer ses responsabilités et de mettre en place un programme de réhabilitation<sup>1</sup> en faveur des victimes du conflit armé (1960-1996). Ces premières négociations avec les institutions d'État prirent fin avec la signature des Accords de Paix, qui prévoyaient la création d'un système de réparation pour les victimes<sup>2</sup>.*



Célébration religieuse après une inhumation, CONAVIGUA - PBI 2008

les financements furent gâchés en frais de fonctionnement<sup>4</sup>.

Certaines organisations quittèrent la table des négociations en dénonçant des faits de racisme et de discriminations<sup>5</sup>. L'intervention du président de la République, Oscar Berger, eut pour conséquences la fin de la participation des organisations civiles qui se retrouvèrent dans un conseil consultatif sans droit de vote. La CNR fut alors uniquement constituée de représentants du gouvernement.

C'est dans ces conditions que le PNR opéra. Fin 2005, il établit ces premiers chèques individuels à l'ordre des populations les plus affectées par le conflit et contracta des organisations spécialisées pour commen-

cer le travail d'exhumations des cimetières clandestins et la 'dignification' des victimes.

### Conception et mise en place du programme

Les principales missions du Programme sont la reconstruction du tissu social et la réconciliation nationale. Pour cela, il instaure les mesures suivantes : la restitution matérielle des terres et la garantie juridique, l'habitat et les investissements productifs, la réhabilitation économique et culturelle,<sup>6</sup> les mesures de 'dignification' par la conservation de la mémoire historique et les procédures d'exhumation et d'inhumation, et enfin les mesures de réparation et de soutien psychosocial individuel et collectif.

Le concept d'intégrité exige la mise en place de mesures coordonnées dans le temps et l'espace, dans le respect des spécificités culturelles et de la forme de vie des victimes survivantes du conflit armé<sup>7</sup>.

En dépit de ce principe fondamental, reconnu par les propres victimes du conflit armé qui sollicitaient ces mesures de 'dignification', par un accompagnement psychosocial et des mesures collectives (et pas seule-

### La genèse du Programme

**L**Au même moment, la Loi de réconciliation nationale donna au Secrétariat pour la Paix (SEPAZ) la responsabilité de mettre en œuvre une politique de réparation, qui se concrétisa par la mise en place de quatre projets de réparation intégrale au bénéfice des populations du Quiché, département le plus violemment touché par la guerre.

En 1999, la Commission pour la clarification historique (CEH) rendit un rapport final comportant des recommandations sur la réparation des violations aux droits humains commises pendant la guerre. Il s'agissait de débiter par un Programme national de réparation « à caractère urgent »<sup>3</sup>. En 2002, un premier projet de Loi de réparation est rejeté par le Congrès. Il faut attendre 2003 pour qu'un Accord gouvernemental (258-2003) crée le Programme national de réhabilitation (PNR). Le 16 juillet 2003, se réunit la première Commission nationale de réhabilitation (CNR). Mais les éternelles discussions entre les différents représentants du PNR et de la CNR sur les politiques de réparation paralysèrent l'effectivité du programme et tous



ment individuelles), le Programme débuta uniquement avec des mesures de réparations économiques. Le PNR réorienta sa vision de la réparation intégrale par la nécessité de mettre en place des mesures concrètes et en raison de la très grande pauvreté dans laquelle vivent les communautés affectées<sup>8</sup>.

Au début, la remise isolée de chèques provoqua de vives tensions et des conflits à l'intérieur même des communautés et des familles, découvrant ainsi parfois un sentiment de culpabilité<sup>9</sup>. S'élevèrent alors de fortes critiques qui dénoncèrent la transformation du Programme vers un marchandage de la douleur<sup>10</sup>.

Par suite, le PNR reconnu la nécessité d'apporter un soutien psychosocial après chaque remise de chèque afin de désamorcer les conflits. Selon certaines organisations de défense des droits humains, le travail social, à quelques exceptions près, échoua<sup>11</sup>. Jusqu'à aujourd'hui, le PNR s'est seulement évertué à soulager la douleur, sans promouvoir la construction d'un tissu social entre les communautés<sup>12</sup>. La réhabilitation, pour réussir, devra se fonder sur l'objectif d'une réparation intégrale et non pas sur la séparation entre victimes et bourreaux<sup>13</sup>. Pour conclure, et selon le PNR lui-même, le Programme n'a pas répondu aux attentes des populations affectées par le conflit armé, qui attendaient une attention à leurs besoins et non une aide ponctuelle de l'État.

Tout cela se traduit dans l'opinion publique : 60 % de la population n'a pas une idée claire du concept de réhabilitation et le reste le perçoit comme une aide économique<sup>14</sup>.

### Limites et obstacles

La plus grande limite de ce Programme est sa faiblesse institutionnelle. Il fut créé par un Accord gouvernemental qui peut être modifié ou abrogé à tout moment. De plus, le fait qu'il ne dispose pas de fonds propres, constitua un frein à la mise en place d'actions concrètes, telles que les procédures d'exhumations et d'inhumations et les accompagnements psychosociaux<sup>15</sup>. En outre, l'existence de procédures administratives bureaucratiques et trop lourdes<sup>16</sup> ont représenté, pour les usagers, un gâchis en terme de déplacements, de temps alors même que le Programme est en principe gratuit<sup>17</sup>. A ce jour, il manque au Programme, un système de monitoring et d'évaluation, un plan de travail, une capitalisation de l'expérience et un registre national des victimes<sup>18</sup>. En considérant que c'est l'État qui fut responsable des violations des droits humains pendant le conflit armé et lui-même qui provoqua les difficultés d'identification des victimes, il lui reviendrait la responsabilité de faciliter l'accès à la réhabilitation pour toutes les victimes<sup>19</sup>.

### Nouvelles tendances

Début 2008, le PNR prit une certaine distance, en terme de financement, avec la Coopération internationale dans l'exécution du Programme. En dépit des changements annoncés, le PNR continue de mener une politique stérile de remise de chèques et de mise à disposition de logements. Il commença son action mi 2008. Malgré un programme en cours de restructuration et des déficiences évidentes<sup>20</sup>, les organisations de la société civile craignent que le programme actuel représente un gâchis en terme et de financement, de temps et d'efficacité<sup>21</sup>. En outre, certaines initiatives envisagent la prolongation du programme dans le but d'atteindre une réconciliation et une réparation sociale intégrale<sup>22</sup>.

Le projet de Loi de réparation, qui met fin à la fragilité judiciaire du PNR et légalise l'objectif de réparation intégrale et sociale, sera prochainement soumis au Congrès<sup>23</sup>. Son approbation serait la preuve d'une véritable volonté de se doter des bons outils et de mettre en œuvre une politique intégrale de toutes les instances de l'État pour la réhabilitation du peuple guatémaltèque dans son ensemble<sup>24</sup>.

*Traduction du bulletin du Projet Guatemala -  
Virginie Barber*

<sup>1</sup> La réhabilitation est un terme général qui inclut plusieurs mesures de réparation : restitution, dédommagement, réhabilitation, satisfaction et mesures efficaces pour que cessent les violations. Résolution 60/147 approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) le 16 décembre 2005.

<http://www.ohchr.org/spanish/law/reparacion.htm>

<sup>2</sup> Entre autres, par exemple, l'Accord sur « *Conograma para la implementación de los Acuerdos de Paz* », exige la mise en vigueur du programme de réhabilitation, Chapitre III, Réhabilitation, P.71

<sup>3</sup> CEH Guatemala : *Mémoires du Silence*, Chapitre V (Recommandations), numéros 7 et 8

<sup>4</sup> PNR : *La vie n'a pas de prix : Actions et omissions de la Réhabilitation à Guatemala*, Guatemala, 2007, p.60

<sup>5</sup> Entretiens avec le GAM, Ville de Guatemala, 22 juillet 2008

<sup>6</sup> Ces mesures furent incluses sous la pression des organisations communautaires telles que CONAVIGUA. Ces mesures sont destinées à la récupération des différents composantes de la culture et du tissu social des communautés affectées, cit. *La vie n'a pas de prix*, p.114

<sup>7</sup> Principe de Maya Kem, ibid, pp. 107-121

<sup>8</sup> GTZ et PNUD *Rapport d'évaluation commune du Programme national de réhabilitation et des Programmes de soutien au PNR*, Guatemala, décembre 2007, pp.11, 61

<sup>9</sup> Idem p.155-164 (avec exemples concrets)

<sup>10</sup> Bureau des droits de l'Homme de l'Archevêque de Guatemala (ODHAG). : *Mobilisation de la mémoire : à 10 ans du REHMI*. Guatemala, avril 2008, p.73

<sup>11</sup> Cit. Entretien PBI avec CONAVIGUA. P.72

<sup>12</sup> Cit. *La vie n'a pas de prix*. P.96-100. *Mobilisation de la mémoire*. p.74

<sup>13</sup> Cit. Rapport d'évaluation commune. p. 158-160

<sup>14</sup> PNR *Entre l'héritage du conflit et les défis du futur : étude d'opinion publique sur la réconciliation et la réhabilitation dans l'aire métropolitaine de Guatemala*. Guatemala. Décembre 2007. p.27

<sup>15</sup> Cit. Rapport d'évaluation commune. pp. 34 et 45. Entretien PBI avec CONAVIGUA

<sup>16</sup> La Loi temporaire spéciale pour l'identification et la documentation des personnes fut adoptée puis abrogée. Par conséquent, beaucoup de victimes en attente de documentation furent exclues du processus.

<sup>17</sup> Cit. Rapport d'évaluation commune. p.158-160

<sup>18</sup> Idem. p. 48-54

<sup>19</sup> Cit. *La vie n'a pas de prix*. p.183

<sup>20</sup> Idem. p.8-16

<sup>21</sup> Le Programme fut approuvé pour cinq ans et nécessite au minimum trois ans pour se mettre en place.

<sup>22</sup> Proposition de durée de 30 ans (équivalente au conflit). Entretien PBI - CONAVIGUA.

<sup>23</sup> Projet de Loi du Programme national de réhabilitation. Registre 3551. 09/11/06.

<sup>24</sup> Rosalina Tuyuc Velasquez. Cit. *La Vie n'a pas de prix*. p. 23-25

## « Les Brigades de paix, une école de la vie ! »

*A la différence de la plupart des volontaires, mon entrée dans l'équipe s'est faite très rapidement. Moins d'un mois après l'entraînement je commençais mon insertion dans le MEP (Mexico Project). Mon arrivée a coïncidé avec la réunion de l'ensemble du Projet, qui se tient deux fois par an. Un bon moyen de connaître tout le monde et de vite entrer dans le bain. Voilà trois mois que je travaille dans PBI... Et voici mes premières impressions.*

### Partir ou rentrer ?

Partir ou rentrer ? Montée dans une « *camioneta* » cahotante, en route pour Ayutla où Obtilia de l'OPIM (Organisation du peuple indigène Mephaa) nous attend, je ne me pose plus vraiment cette question. Je ne me la suis d'ailleurs jamais vraiment posée. Partir, rentrer...des mots qui ne veulent pas dire grand-chose. Je me sens autant chez moi de ce côté-ci de l'océan que de l'autre. J'ai grandi en Amérique latine et je suis aussi costaricienne que française.

Le Mexique, où je vis depuis maintenant deux ans, m'a pourtant étonnée à bien des égards : par son immensité, par sa diversité, par ses inégalités. Mais surtout par sa culture foisonnante et le « *ser mexicano* »<sup>1</sup>. J'avais cependant une vision tronquée, limitée au DF (district fédéral, la capitale), une ville en route vers le « premier monde » dans un pays à la traîne.

PBI représentait l'occasion de découvrir cet endroit sous un nouvel angle. C'était aussi un moyen d'acquiescer de l'« expérience terrain » une expression ressassée par les employeurs et passage obligé pour continuer à travailler dans l'humanitaire. C'était surtout et enfin quelque chose de nécessaire. Ras le bol des stages, enfermée entre quatre murs, la vue fixée sur un ordinateur, soi disant à retaper le monde ! J'avais besoin de m'engager à plein temps dans une cause qui en valait la peine. PBI, par ses principes m'a tout de suite plu. La non ingérence surtout. Nous n'avons rien à apporter. Par notre seule condition d'étrangers nous pouvons dissuader des attaques sans rien prétendre apprendre à des gens bouleversants par leur courage et leur combat. Facile donc la décision ? Pas autant que cela !

Plus qu'un travail, PBI rime avec vie en communauté. Beaucoup de règles et de discipline en perspective. Peu d'espace pour soi-même. Savoir si je voulais faire ce sacrifice m'a pris du temps. Surtout que cet engagement est généralement mal perçu. Au Mexique il est impensable de travailler sans gagner un salaire, aussi misérable soit-il. Le volontariat ou le bénévolat, n'existent presque pas. Quant aux amis et aux proches, ils comprennent mal le mandat de l'organisation. Les mesures de sécurité et les implications de la vie en groupe, comme le fait de devoir prendre toutes les décisions par consensus, ne pas pouvoir décider de son temps libre ou ne pas avoir de week-end à soi ne peuvent être conçus par beaucoup d'entre eux. Mais, PBI en vaut la peine !

### Guerrero, le dur

Guerrero, l'État où travaille principalement PBI, est à l'instar de son nom<sup>2</sup>. Outre les caciquismes<sup>3</sup> et la corruption, structures archaïques qui subsistent malgré le changement de régime et le déclin du parti unique, le Parti révolutionnaire institutionnel, il est l'un des principaux territoires disputés par les « narcos ». Quotidiennement les journaux rapportent des assassinats, disparitions ou « *levantones* »<sup>4</sup>. Il n'est pas rare de trouver des personnes décapitées, preuve d'une violente lutte entre cartels de la drogue.

Par ailleurs, sur les 32 états mexicains, le Guerrero est 26<sup>e</sup> dans les indicateurs socio-économiques. Il affronte de gros problèmes de pauvreté qui touchent principalement les communautés indigènes. Violence, inégalités, impunité et injustice, l'état de Guerrero en devient un foyer de mobilisations sociales avivées par le refus de dialogue d'un gouvernement qui criminalise en toute impunité les organisations sociales. Derrière le paravent de la « lutte contre la drogue », l'État se militarise et vit presque à l'heure d'un régime d'exception ou d'urgence. Les abus envers les activistes sociaux, que le gouverneur a récemment assimilés au « crime organisé », se multiplient.

Ces problématiques sont peu connues des Mexicains. La répression et le harcèlement des défenseurs des droits humains sont souvent ignorés. Combien de fois n'ai-je pas, dans la limite des règles de confidentialité et d'impartialité de PBI, partagé mon expérience avec mes amis mexicains incrédules, qui n'en croyaient pas leurs oreilles. Et pourtant nous vivons dans le même pays, les faits rapportés sont tous consultables dans la presse !

Dans ce contexte, les personnes accompagnées que m'a permis de rencontrer PBI sont sans doute la plus grande richesse acquise ! Je ne peux qu'admirer et respecter profondément ces hommes et ces femmes militants qui continuent leur lutte malgré les menaces de mort, la diffamation ou les faux procès juridiques montés à leur encontre. L'expérience PBI est très forte au niveau humain et permet de connaître des personnalités inoubliables.

Être sur le terrain, signifie aussi se former sans arrêt. L'alternance entre travail de bureau, réunions et accompagnements demande une très grande flexibilité. Nous sommes en quelque sorte « multitâches ». L'é-



Les volontaires du MEP participent à un atelier de santé mentale dans le cadre de la réunion semestrielle de tout le Projet, à la maison PBI de Chilpancingo, octobre 2008

quipe concrétise le Projet, elle le fait vivre. Et pour cela il faut se mettre en quatre, faire deux ou trois choses à la fois, toucher à tout. Se mettre aux finances et à la comptabilité, écrire quelques articles, utiliser sa capacité d'analyse, plonger dans les relations publiques, se dédier aussi à des tâches plus pratiques comme celle de tenir la maison. Puis passer aux accompagnements et aux heures de voyages à travers l'ensemble de Guerrero. Là, pas de travail à proprement parler, juste ouvrir grand ses yeux et ses oreilles, savoir profiter de la présence des accompagnés, de leur expérience et de ce qu'ils peuvent nous faire vivre humainement. Surtout, il faut constamment prendre des décisions. Des décisions toute petites comme des décisions qui peuvent changer la vie de tout le Projet.

Bien sûr, PBI apporte aussi son lot de doutes et de questions. Comment construire une relation de confiance avec les personnes que l'on accompagne lorsqu'on sait le difficile contexte dans lequel elles vivent (elles ne peuvent pas toujours être disponibles) et quand les volontaires ne restent pas plus d'un an sur le terrain ? Cette valse des nationalités en fatigue plus d'un. J'ai ainsi conscience qu'il y a certains accompagnés que je ne verrai que deux ou trois fois pendant mon année. Frustrant ? Plus qu'un volontaire en particulier, c'est le travail de PBI et le Projet dans son ensemble qui sont indispensables.

Par ailleurs le Mexique n'est pas la Colombie. Nous ne sommes pas dans un conflit ouvert et il est parfois dur de mesurer l'efficacité de notre présence. Plus difficile

aussi de mobiliser le réseau d'appui quand quelque chose de grave arrive. A Guerrero nous sommes confrontés à une répression plus « subtile », basée sur la criminalisation de la lutte sociale. Nous déclenchons rarement des alertes où il est question de vie ou de mort. Régulièrement donc la question de l'utilité de sa présence revient dans la vie du volontaire MEP ! Il suffit cependant de comparer le sort de nos accompagnés avec celui d'autres organisations pour se rassurer. Si notre présence ne fait pas disparaître les menaces, elle empêche qu'elles se concrétisent.

### L'apprentissage de la vie en groupe

Vivre dans PBI signifie bien plus qu'une colocation. Il faut cohabiter mais aussi travailler nuit et jour avec six à sept personnes dans un même espace. Pas question de faire bande à part ou de prendre des décisions unilatérales. Chacun a son mot à dire. L'écoute de l'autre et le consensus sont de mise. Si ce dernier s'avère pénible à certains moments, il est le gage de la légitimité du Projet. Personnellement, il m'apprend chaque jour la patience et l'humilité.

L'équipe est un appui, un soutien mais peut très vite devenir un vase clos. Il est très important de se trouver des activités à l'extérieur. Or Chilpancingo n'est pas une ville très remuante et il est dur de s'y faire des amis. C'est sans doute ce qui me pèse le plus. En outre, chaque volontaire avale, sans arrêt, des doses élevées de stress et de pression non seulement par le contexte de groupe que nous expérimentons mais par les problématiques de répression auxquelles nous nous heurtons. Pour décompresser nous avons chaque mois des ateliers de « santé mentale ».

Au sein de PBI j'ai toutefois vraiment rencontré des personnes d'horizons très divers. Toutes intéressantes et motivantes. Rapidement, des liens très forts se tissent, difficilement descriptibles. Difficile d'en dire plus pour l'instant. Au-delà du travail fourni par PBI, au-delà de l'originalité du Projet et de sa validité, les Brigades de paix sont une véritable formation, une école de la vie. Il me reste encore beaucoup à découvrir.

*Marianne Bertrand*

<sup>1</sup> Voir Octavio Paz, *El Laberinto de la Soledad*, CFE, 1999.

<sup>2</sup> Guerrero veut dire guerrier en espagnol.

<sup>3</sup> Contrôle de la vie locale par un cacique, un notable.

<sup>4</sup> C'est ainsi que sont désignés populairement les enlèvements au Mexique.





PBI France, en consortium avec les ONG Nonviolent Peaceforce, Collectif Guatemala et le Mouvement pour une Alternative Non-violente / Comité Français pour une Intervention Civile de Paix (coordinateur du consortium) a répondu en juin 2008 à l'appel à initiatives du Ministère des Affaires étrangères et européennes « Renforcement des organisations des sociétés civiles du Sud pour la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans ces pays. »

Le projet proposé par notre consortium « Renforcer la protection et favoriser les capacités d'action des défenseurs des droits de l'Homme et plus particulièrement des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels en s'appuyant sur les principes de l'intervention civile de paix » a été accepté et sera cofinancé par le MAEE en 2009 et 2010. Il permettra notamment de soutenir le travail des Projets PBI au Mexique, en Indonésie et au Népal.

Les objectifs de ce projet sont :

- 1/ Renforcer la professionnalisation de l'accompagnement des défenseurs des droits de l'Homme des pays du Sud et le partage de compétences Nord-Sud/Sud-Nord.
- 2/ Renforcer la visibilité et la capacité d'action des défenseurs des droits de l'Homme et de la société civile du Sud.
- 3/ Faciliter la mobilité et améliorer la visibilité des acteurs locaux et ONG de défense des droits de l'Homme du Sud par le renforcement des actions de communication et de plaidoyer en Europe.

## S'impliquer avec PBI

### >>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

### >>> Nos actions

#### Appui aux Projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

#### Réseau d'appui / réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

#### Communication

##### > Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

##### > Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

### >>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Pour contacter les projets, consultez le site Internet : [www.peacebrigades.org](http://www.peacebrigades.org)

## REJOIGNEZ-NOUS

### Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

### Je m'abonne au bulletin Présence internationale ◇ 10 euros par an

### Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

### Je souhaite faire un don de

◇ 30 euros,

◇ 60 euros,

◇ 100 euros,

◇ Autre : ..... euros

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... E-mail : .....